

## Procès verbal

Le jeudi 24 avril 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Guy GIMEL, maire de Strenquels.

Secrétaire de la séance : Daniel BREIL

**Présents** : Guy GIMEL, Daniel BREIL, Olivier ROCHE, Chrystèle GENEZ, Patrice GILLET, Solange CAVANIÉ, Cyril FOUILLOUX-ROUX, Eric BATUT

**Absents et excusés** : Fabien MOMBRUN, Marie - Laure LONCHAMBON, Josiane GUYTARD

### Ordre du jour :

- 1-Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 ;
- 2- Délibération mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde ;
- 3-Délibération participation à la Prévoyance des agents;
- 4- Délibération vente délaissé de voirie ;
- 5-Délibération tarifs cimetière;
- 6-Délibération règlement cimetière ;
- 7- Délibération demande de subventions pour travaux salle des fêtes;
- 8- Informations et questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 par l'ensemble des membres présents.

### Délibérations du conseil :

#### Mise à jour PCS (N° DE\_2025\_014)

Le Maire expose au Conseil Municipal que le PCS adopté le doit être mis à jour. Ce document opérationnel de compétence communale contribue à la fois à l'information préventive et à la protection des populations. La commune dispose d'un PCS approuvé en 2019. Après avoir modifié le PCS en cours et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le PCS révisé et autorise le maire à mettre en œuvre les documents.

Délibération : adoptée

#### Participation PREVOYANCE des agents

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la collectivité doit prendre des dispositions relatives à la couverture des risques de prévoyance pour ses agents. La collectivité devra financer le risque prévoyance de ses agents, à hauteur de 7 € par mois minimum. Le conseil décide d'ajourner cette question et charge Monsieur le Maire d'effectuer des simulations.

#### Déclassement et cession d'un délaissé de voirie Route du Safranié (N° DE\_2025\_015)

Le Maire rappelle que par délibération n°2024-34 du 7 novembre 2024, le conseil municipal à décidé de vendre un délaissé de voirie cadastré C 200-201 d'une superficie 74 m<sup>2</sup> Route du Safranié à Madame Ginette VERGONZANNE. Cependant, Madame VERGONZANNE a vendu sa propriété avant l'acte notarié de la cession de ce terrain et il convient d'annuler et de remplacer cette délibération.

De ce fait, Monsieur Maire expose :

- que le terrain communal devant les parcelles cadastrée section C, numéro 200 et 201 d'une superficie de 74 m<sup>2</sup> située Route du Safranié à Strenquels, n'est plus nécessaire au service public de la voirie depuis de nombreuses années et qu'elle a le caractère d'un délaissé de voirie ;

- que Monsieur Jean-Marc LEJEUNE domicilié 380 Route du Safranié à Strenquels, a manifesté son intérêt à acquérir cette parcelle ;
- que l'aliénation envisagée intervient dans le respect de l'article L 112-8 du code de la voirie routière qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de céder le délaissé de voirie de 74 m<sup>2</sup> Route du Safranié devant la propriété de Monsieur Jean-Marc LEJEUNE,
- CEDE le terrain au prix de 3,50 € le m<sup>2</sup> soit 259,00 euros, à Monsieur Jean-Marc LEJEUNE.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Délibération : adoptée

#### Tarifs et règlement du cimetière

Monsieur le Maire propose aux élus de fixer les tarifs du cimetière. L'assemblée a décidé de maintenir les prix des concessions. Concernant le prix des prochaines caves – urnes qui seront installées, la décision est ajournée.

Monsieur le Maire propose un règlement de cimetière et les élus après en avoir pris connaissance l'ont adopté à l'unanimité.

#### DETR : Restructuration de la salle des fêtes. (N° DE\_2025\_016)

Le Maire informe les élus que dans le cadre des travaux de la salle des fêtes, il convient de pouvoir proposer un lieu fonctionnel avec des équipements structurants et pouvant correspondre à un large public. A cet effet, la commune souhaite lancer un programme de restructuration de la salle des fêtes dont le coût prévisionnel est estimé à 80 000,00 € HT.

	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>		
État (DETR-DSIL-FV)	24000 €	30%
Région	4000 €	5 %
Département	16000 €	20 %
CAUVALDOR	4000 €	5 %
<b>Auto-financement</b>		
Fonds propres	32000 €	40 %
Emprunt	0 €	0 %
<b>Total HT</b>	<b>80000 €</b>	<b>100 %</b>

Date prévisionnelle de démarrage en octobre 2025 et de fin en février 2026.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la réalisation du projet présenté estimé à 80 000 € HT, le plan de financement exposé et autorise le Maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Délibération : adoptée

#### Informations et questions diverses :

- Participation citoyenne : déjà mise en place sur la commune ;
- Concert SADORN le 2 mai à l'église : apéritif offert par la municipalité à la salle des fêtes ;
- L'épaveuse a débuté le fauchage des routes de la commune.

Guy GIMEL  
Président de séance



Daniel BREIL  
Secrétaire de séance

